



LIVRET D'ACCUEIL DU DOCTORANT



Chiffres clés

2

ÉCOLES DOCTORALES

ED 536
AGROSCIENCES
ET SCIENCES

ED 537
CULTURE ET PATRIMOINE

2

CAMPUS
HANNAH ARENDT
&
JEAN-HENRI FABRE

200

PERSONNES
DOCTORANTES

40

THÈSES SOUTENUES
PAR AN

30

COTUTELLES
INTERNATIONALES
PAR AN



Sommaire

SOMMAIRE	3
MOT D'ACCUEIL DES DIRECTEURS DES ÉCOLES DOCTORALES	5
LA FORMATION DOCTORALE.....	6
LE COMITE DE SUIVI INDIVIDUEL DE THESE (CSI)	6
LA PROCEDURE DE REINSCRIPTION	7
LES FORMATIONS.....	9
DISPOSITIFS D'AIDES EN FAVEUR DES PERSONNES DOCTORANTES	10
PROGRAMME PERDIGUIER	10
AIDE A LA MOBILITE COURTE (AMC).....	11
AIDES AUX COTUTELLES.....	11
AIDE POUR PARTICIPATION A UN CONGRES (APC).....	12
LES SERVICES A CONNAITRE	13
LA BIBLIOTHEQUE UNIVERSITAIRE (BU).....	13
LES RESSOURCES HUMAINES	14
LE CROUS Aix-Marseille	15
LA DIRECTION D'APPUI A LA RECHERCHE ET A L'INNOVATION (DARI).....	16
LES RESSOURCES A DISPOSITION DES PERSONNES DOCTORANTES	16
CULTURE	16
LE SUAPS	18
ACCUEIL DES DOCTORANTS ETRANGERS	19
SERVICES NUMERIQUES	20
SANTE SUR LE CAMPUS.....	21



LES ELUS REPRESENTANTS DES PERSONNES DOCTORANTES	24
ÉLECTION.....	24
MISSIONS	24
DISCUTONS ENSEMBLE	25
LES PERSONNES A CONTACTER EN CAS DE BESOIN.....	25
LISTE DES ADRESSES UTILES	27



Mot d'accueil des Directeurs des Écoles Doctorales

Bienvenue à Avignon Université et toutes nos félicitations pour votre entrée dans le cursus de doctorat. Avignon Université est un établissement supérieur de formation et de recherche qui réunit plusieurs unités de recherche et laboratoires dans des domaines larges et variés autour des thèmes « AgroSciences & Sciences » et « Culture & Patrimoines ». Ces thèmes sont portés par les 2 écoles doctorales d'Avignon Université, lesquelles accueillent plus de 200 personnes doctorantes tous les ans sur les 2 campus.

Accompagner le projet de thèse

La mission principale des ED est d'accompagner au mieux le projet de thèse de doctorat, qui est un travail de recherche passionnant et de longue haleine. Pour cela, les écoles doctorales d'Avignon Université, accompagnées par le Collège des études doctorales, proposent des formations disciplinaires et d'insertion professionnelle à destination des personnes doctorantes. Ces formations permettent de renforcer la maîtrise des connaissances des personnes étudiantes dans la discipline choisie pour leur doctorat et d'approfondir les méthodes de recherches utilisées dans leur domaine. Les écoles doctorales mettent en place également des programmes d'aides à la mobilité (stage pendant la thèse, participation à des congrès internationaux, et autres) qui sont des outils très intéressants pour réussir son projet de thèse.

Faciliter l'insertion professionnelle de la personne jeune docteure

Les écoles doctorales ont également pour objectif de faciliter l'insertion professionnelle des personnes jeunes docteures, aussi bien dans le monde académique que dans le monde industriel. Les « doctoriales » et autres événements comme les journées des ED, sont des moments de convivialité forte qui permettent de faire connaître son projet de thèse à l'intérieur de l'établissement et en dehors.

Pour conclure, réaliser une thèse de doctorat est un travail intellectuel passionnant, qui développe le sens des responsabilités, l'autonomie mais aussi le travail en équipe. Nous souhaitons à toutes nos futures personnes docteures



; et à leurs directions de thèse, de conduire des recherches fructueuses et épanouissantes au sein des école doctorales d'Avignon Université.

Yezekael HAYEL
Directeur de l'ED 536

Stéphane DURAND
Directeur de l'ED 537

La formation doctorale

Le Comité de Suivi Individuel de thèse (CSI)

Son rôle : conformément à l'arrêté du 26 août 2022 modifiant l'arrêté du 25 mai 2016, le comité de suivi individuel de la personne doctorante veille au bon déroulement du cursus en s'appuyant sur la charte du doctorat et la convention de formation.

Le comité de suivi individuel de la personne doctorante assure un accompagnement de cette dernière pendant toute la durée du doctorat. Il se réunit obligatoirement avant l'inscription en deuxième année et ensuite avant chaque nouvelle inscription jusqu'à la fin du doctorat.

Les entretiens sont organisés sous la forme de trois étapes distinctes :

1. présentation de l'avancement des travaux et discussions,
2. entretien avec la personne doctorante sans la direction de thèse,
3. entretien avec la direction de thèse sans la personne doctorante

Au cours de l'entretien avec la personne doctorante, le comité évalue les conditions de sa formation et les avancées de sa recherche. Lors de ce même entretien, il est particulièrement vigilant à repérer toute forme de conflit, de discrimination, de harcèlement moral ou sexuel ou d'agissement sexiste. Il formule des recommandations et transmet un rapport de l'entretien au directeur de l'école doctorale, à la personne doctorante et à la direction de thèse.

En cas de difficulté, le comité de suivi individuel de la personne doctorante alerte l'école doctorale, qui prend toute mesure nécessaire relative à la situation de la personne doctorante et au déroulement de son doctorat.

Les autorisations de réinscription sont conditionnées à la réalisation des CSI et à l'avis du CSI.

Composition du CSI : Le comité de suivi individuel de la personne doctorante comprend au moins un membre spécialiste de la discipline ou en lien avec le domaine de la thèse. Dans la mesure du possible, le comité de suivi individuel de la personne doctorante comprend un membre extérieur à l'établissement. Il comprend également un membre non spécialiste extérieur au domaine de recherche du travail de la thèse. Les membres de ce comité ne participent pas à la direction du travail de la personne doctorante.

Un rapport type de comité de suivi par École Doctorale doit être remis à l'ED. Dans le cas de thèses confidentielles, un accord de confidentialité pourra être signé entre l'université et l'expert extérieur. Un membre extérieur peut siéger au jury de soutenance en tant qu'examinateur mais pas en tant que rapporteur ni en tant que président de jury.

La composition du comité **doit être validée** avant la tenue du 1^{er} CSI par le directeur de l'ED. Pour cela, la fiche type de composition (disponible sur le site de l'ED) doit être envoyée à l'ED.

La procédure de réinscription

La demande de réinscription en 2[°] ou 3[°] année de thèse se fait depuis la plateforme ADUM (<https://adum.fr/index.pl?site=avignon>). Un délai supplémentaire pour une inscription au-delà de la troisième année peut être accordé à titre dérogatoire par le chef d'établissement sur proposition du directeur de l'ED. Sont concernés par ces demandes de dérogation :

- les personnes doctorantes à temps plein : à partir de la 4^e année
- les personnes doctorantes à temps partiel : à partir de la 7^e année



Dans ce cas de figure, la liste des pièces à fournir par la personne doctorante :

- un courrier de la personne doctorante adressé au Président de l'Université d'Avignon sollicitant une nouvelle inscription et expliquant les raisons qui l'amènent à demander une dérogation
- un courrier de la part de la direction de thèse appuyant sa demande
- un état d'avancement des travaux (sommaire détaillé avec manuscrit en cours de rédaction ou tout autre document)
- une pièce justificative en cas de maladie

Le comité est particulièrement vigilant à l'état d'avancement des travaux et fondera sa décision sur l'avis émis par le CSI de fin de 3^e année ou de fin de 6^e année. La personne doctorante sera convoquée à un entretien avec la commission de dérogation afin de pouvoir présenter ses motivations à demander une dérogation.



Les formations

Les formations proposées aux personnes doctorantes se partagent en deux versants principaux : les unes sont délivrées par le CED (Collège des Etudes Doctorales) dans le cadre d'une mutualisation entre les deux ED, les autres sont propres à chacune des ED et s'adoscent en particulier aux laboratoires qui sont rattachés à chacune d'entre elles.

L'obtention du diplôme de doctorat requiert la validation de l'équivalent de **60 crédits ECTS au cours de la thèse** répartis dans chacun des 2 volets suivants :

- Aide à l'insertion professionnelle (40 ECTS)
- Formations disciplinaires, en liaison avec les thématiques de recherche (20 ECTS)

Trois formations sont **obligatoires** au cours de la thèse :

- Ethique de la Recherche et intégrité scientifique
- Journée l'Open Science
- Appréhender et comprendre les violences sexistes et sexuelles à l'Université : approche sociologique et juridique

La formation « Pédagogie et innovation dans l'enseignement supérieur » est également obligatoire pour les personnes doctorantes sous contrat doctoral avec activité d'enseignement.

Inscription à une formation :

Les inscriptions aux formations se font depuis l'espace personnel de la personne doctorante sur la plateforme ADUM.

Les crédits ECTS d'une formation sont validés si les 2 conditions suivantes sont vérifiées :

- Quand l'intégralité de la formation est suivie. En cas d'absence justifiée à une partie de la formation, un nombre de crédits ECTS inférieur pourra être attribué à la personne doctorante
- Lorsque le questionnaire d'évaluation est complété.



Pour validation des crédits pour les formations **hors ED** il faut déposer sur la plateforme ADUM une attestation délivrée par les organisateurs (précisant l'objet et le nombre d'heures de la formation). Le suivi de cours de master proposé par Avignon Université permet également une validation des ECTS.

La liste des formations ouvertes sur l'année en cours est disponible ici :

<https://univ-avignon.fr/recherche/le-doctorat/formations-2/> et sur

(<https://adum.fr/index.pl?site=avignon>)

Dispositifs d'aides en faveur des personnes doctorantes

Programme Perdigutier

Ce programme finance à hauteur de **4 000 €** un projet de mobilité internationale pour les personnes doctorantes inscrites à Avignon Université. Cela concerne les personnes doctorantes (hors cotutelle) inscrites à l'Université d'Avignon qui souhaitent effectuer un séjour de recherche d'au moins 6 semaines dans une structure d'accueil à l'étranger.

Trois sessions d'examen des dossiers de candidatures sont organisées par an (novembre, mars et mai).

Les dossiers de candidature devront être déposés auprès du collège des études doctorales de l'Université d'Avignon à l'adresse gestion-ed@univ-avignon.fr



4 000 €

6 semaines
minimum



Aide à la mobilité courte (AMC)

Ce programme d'aide concerne les séjours de recherche de 2 à 10 semaines en France et à l'étranger. Sous réserve d'avis favorable du bureau des ED/CED, la personne doctorante peut bénéficier d'une aide entre 200 et 500 €, selon la destination, pour mettre en œuvre son projet.

200 à 500 €

15 jours à
10 semaines

Aides aux cotutelles

Le programme d'aides aux cotutelles soutient la mobilité internationale des personnes doctorantes inscrites à Avignon Université dans le cadre d'une cotutelle. Il a pour objectif d'encourager la mise en place de cotutelles de thèse, en garantissant un revenu minimum aux personnes doctorantes pendant les périodes de mobilité prévues dans le cadre de la cotutelle, et en contribuant aux frais de déplacement.

**Jusqu'à 50%
du smic
par mois**

Cette aide dépend de la situation de la personne doctorante :

- Pour les personnes doctorantes dont l'essentiel de la thèse se fait à Avignon : cette aide vise à soutenir la mobilité sortante vers l'établissement de cotutelle ;
- Pour les personnes doctorantes dont l'essentiel de la thèse se fait à l'étranger : cette aide vise à soutenir la mobilité entrante vers Avignon Université.

Cette aide couvre une mobilité dont la durée doit être comprise entre 2 mois (minimum) et 12 mois (maximum).

Le dossier à déposer à l'École Doctorale doit comporter :

- Le formulaire de candidature dûment rempli et signé par la personne doctorante, la direction de thèse et la direction de laboratoire concerné à l'UA ;



- Un justificatif de bourses ou autres aides financières déjà perçues pendant la période de mobilité ;

Toute demande doit être déposée au moins 2 mois avant la première mobilité.

De 200 à 500 €
selon le pays de destination



Aide pour participation à un congrès (APC)

Toute personne doctorante présentant une communication orale dans un congrès international peut demander une participation des ED/CED à ses frais de mission. Cette aide forfaitaire n'est accordée qu'une fois au cours de la thèse. Le montant de l'aide attribuée est modulé en fonction du pays de destination (France et pays frontaliers de la France : 200 euros / Europe et Maghreb : 350 euros / au-delà : 500 euros).



Aide pour participation à une formation hors ED

Toute personne doctorante désirant participer à une formation hors de l'ED dans le cadre de son projet de thèse peut demander un soutien financier. Cette aide forfaitaire n'est accordée qu'une fois au cours de la thèse. Le montant de l'aide attribuée est modulé en fonction du pays de destination (France : 150 euros / Europe et Maghreb : 250 euros).

de 150 à 250 €

selon le pays de destination

Les services à connaître

La Bibliothèque Universitaire (BU)

Avignon Université dispose de deux bibliothèques universitaires : la bibliothèque Maurice Agulhon (campus Hannah Arendt) et la bibliothèque Agroparc (campus Jean-Henri Fabre). L'inscription, automatique pour les personnes étudiantes d'Avignon Université, permet d'emprunter des documents et de consulter la bibliothèque électronique.

Bibliothèque électronique

Elle se compose de :

- 74 bases de données dans tous les domaines de la connaissance donnant accès à plus de 410 000 livres électroniques et 50 000 titres de périodiques électroniques.
- Une médiathèque numérique offrant plus de 6 000 films de fiction et documentaires.

Ariane, le moteur de recherche de la bibliothèque, vous permet d'interroger simultanément les collections physiques et électroniques de la bibliothèque.



Vous avez également la possibilité d'effectuer des recherches directement dans les différentes ressources électroniques via le site de la bibliothèque.

La bibliothèque Maurice Agulhon vous propose différents types d'espaces :

- une zone silence où les échanges ne sont pas permis ;
- une zone calme où les échanges à voix basse sont permis ;
- deux salles de travail en groupe ;
- deux espaces de convivialité ;
- un espace dédié aux images (BD, vidéos) et à la presse ;
- trois salles accessibles sur réservation (réunion, formation ou projection).

Prêt entre bibliothèques

Ce service vous permet d'obtenir des documents non disponibles sur place, mais qui seraient disponibles dans d'autres bibliothèques.

Sur place (aux permanences du bureau de renseignement bibliographique ou sur rendez-vous) ou en ligne (UBIB), des bibliothécaires vous guident dans vos recherches, vous expliquent le fonctionnement du catalogue ou des bases de données.

Les ressources humaines

Le Pôle Gestion des personnels du service des ressources humaines est chargé de la gestion des personnes doctorantes contractuelles. **Liste des documents à fournir pour l'élaboration du contrat doctoral :**

- Carte nationale d'identité / Passeport en cours de validité
- Un RIB à votre nom
- Une copie de la carte vitale
- Un justificatif de domicile (datant de moins de 3 mois)
- Une copie des diplômes
- Fiche de renseignements



- Charte informatique de l'établissement
- Une copie du certificat de situation militaire (*si besoin*)
- Ma demande de Supplément Familial de Traitement (SFT) accompagné d'une copie du livret de famille indiquant les enfants à charge (*si besoin*)
- Une copie de la carte de séjour (*si besoin*)
- Une copie de l'autorisation de travail en cours de validité (*si besoin*)
- Un extrait de l'acte de naissance traduit en français (*si besoin*)

Vous serez contacté par la gestionnaire du service RH une première fois pour valider les termes de votre contrat et le signer, puis une seconde fois pour prendre possession de votre exemplaire signé par la Direction. Lors de la signature de votre contrat, votre gestionnaire vous transmettra une identité numérique permettant d'accéder à votre Espace Numérique de Travail (ENT). Le jour de votre prise de fonctions à Avignon Université, vous devez signer votre Procès-Verbal d'Installation (PVI). Cette démarche est réalisée directement dans votre laboratoire.

Le CROUS Aix-Marseille

Missions : Accompagner les personnes étudiantes dans leur vie quotidienne en vue de contribuer à leur réussite académique, à la construction de leur citoyenneté et à leur épanouissement, accompagner les politiques de développement des établissements d'enseignement supérieur de l'académie, tels sont les objectifs du Crous d'Aix-Marseille Avignon.

Le Crous d'Aix-Marseille Avignon accompagne en particulier, dans une volonté exprimée, l'essor d'Avignon Université, notamment sur le volet du logement social étudiant et de la restauration.

Depuis la rentrée 2018, les personnes étudiantes doivent s'acquitter de la Contribution Vie Étudiante et de Campus (CVEC), collectée par le Crous et reversée pour partie aux établissements d'enseignement supérieur, d'un montant d'environ 105€ (<https://cvec.etudiant.gouv.fr/>). Le produit de la CVEC permet de financer des actions adaptées aux besoins des personnes étudiantes pour l'amélioration de leurs conditions de vie et d'études.



L'antenne du Crous d'Avignon a à cœur de s'impliquer dans les évènements identitaires d'Avignon Université et d'être à l'écoute des associations étudiantes d'Avignon, dont elle accompagne les initiatives et qu'elle accueille naturellement dans ses structures d'hébergement et de restauration.

Le Crous héberge notamment le studio de Radio Campus Avignon.

Le service social du Crous d'Aix-Marseille Avignon, qui instruit conjointement les demandes d'allocations spécifiques du Crous et d'aides individuelles du FSDIE (Fonds de solidarité et de développement des initiatives étudiantes) de l'université, assume un rôle important d'écoute des personnes étudiantes en difficulté et d'orientation vers les services de médecine préventive et les associations caritatives, qui apportent leur soutien professionnel aux personnes étudiantes.

La Direction d'Appui à la Recherche et à l'Innovation (DARI)

La Direction d'Appui à la Recherche et à l'Innovation (DARI) soutient les activités de recherche de ses 17 laboratoires et unités de services.

Elle participe à la mise en œuvre et au pilotage opérationnel de la politique scientifique de l'Université aux côtés du Vice-Président de la Commission Recherche et du Vice-Président Recherche et Développement Économique.

Elle accompagne les acteurs de la recherche (enseignants-chercheurs, chercheurs, structures fédératives de recherche, doctorants), dans leurs relations avec les différents partenaires du monde socio-économique.

Contact : dari@univ-avignon.fr

Les ressources à disposition des personnes doctorantes

Culture



Le Patch culture

Tous les jours, sur le campus Hannah Arendt et lors de permanences sur le campus Jean-Henri Fabre, faites valider votre Patch Culture et développez vos pratiques culturelles.

Le Patch Culture vous permet, dans chacune des 60 structures partenaires, de bénéficier, de places à 5€ ou 6€.

Créé en 2010, il permet aux membres de la communauté universitaire (étudiants et personnels) de découvrir les différentes structures culturelles et programmations du territoire : cinéma, théâtre, festival, musique, restaurateur, culture scientifique, danse...

La carte Patch Culture est **gratuite** et disponible à l'accueil de votre campus.

Elle est à retirer et à valider auprès de l'accueil du campus Hannah Arendt (du lundi au vendredi), ou sur le campus Jean-Henri Fabre (lors de permanences dès la mi-octobre) avec une photo d'identité.

Pour plus de renseignements, visiter : <https://univ-avignon.fr/campus/culture/>

La Maison de la Culture et de la Vie de Campus

Elle a pour objectif de contribuer à la vie culturelle et universitaire, par la diffusion des savoirs et des informations ainsi que par l'organisation de manifestations artistiques et culturelles.

Elle fonctionne depuis l'année universitaire 1995/1996. La loi du 26 janvier 1984 définit clairement la mission culturelle des établissements d'enseignement supérieur. De plus, depuis le 14 janvier 2002, un protocole quinquennal de coopération a été signé entre le Ministère de l'Éducation Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, et celui de la Culture et de la Communication.

Les axes prioritaires en sont :

- la diffusion des savoirs
- la production de réalisations des personnes étudiantes et personnels
- l'organisation de manifestations artistiques et culturelles

Ces orientations s'articulent autour de la nécessité de favoriser le développement des pratiques amateurs des personnes étudiantes et leur participation active à la définition de la politique culturelle de l'établissement.

Bien qu'ayant favorisé l'émergence de nombreux événements culturels, elle peut encore asseoir et développer ses orientations.

Parmi les 5 chantiers prioritaires de l'université fixés par le gouvernement figure celui de la condition de vie des étudiants. (JO n°185 11 août 2007). La promotion de la culture y trouve sa place au côté du sport et de la vie associative.

Aujourd'hui, la Maison de la Culture et de la Vie de Campus organise le suivi de l'ensemble des actions culturelles de l'Université, qui est devenue l'un des premiers acteurs culturels et scientifiques du territoire. Les actions et valeurs que nous devons continuer à porter ensemble relèvent d'une double visée : d'une part, la culture comme facteur liant et identitaire de notre communauté et, d'autre part, de reconnaissance dans son territoire local, mais aussi international.

mission-culture@univ-avignon.fr

Le SUAPS

Le SUAPS (Service Universitaire des Activités Physiques et Sportives) couvre l'ensemble des pratiques sportives organisées sur les campus de l'Université d'Avignon. **Plus de 50 activités sportives** sont proposées tout



au long de l'année, sous forme de cours sur inscription. Les inscriptions ont lieu au début de chaque semestre.

Sports collectifs, sports de raquette et de combat, sports individuels, danse, sont autant d'activités auxquelles personnes étudiantes comme personnels peuvent se confronter sans oublier les activités physiques de pleine nature (VTT, ski, escalade...) ainsi que le golf et la natation.

Outre les cours de sports, le SUAPS propose aussi des nocturnes, sessions se déroulant en soirée et ouvertes à tout public, étudiant comme personnel.

Accueil des personnes doctorantes étrangères

Avignon Université est le point de contact local du réseau EURAXESS et membre de l'association EURAXESS France. Le réseau [EURAXESS Researchers in Motion](#) est une initiative de la Commission Européenne inaugurée en 2004 et destinée à faciliter la mobilité des personnes chercheuses en Europe. C'est un réseau de plus de 500 centres de services situés dans plus de 40 pays. Il a pour vocation d'accompagner les personnes chercheuses en mobilité, qu'elles soient ressortissantes de l'Union européenne ou d'un pays tiers. Associé dès 2001 à la réflexion européenne, le réseau français a coopéré activement avec la commission, notamment dans la mise en œuvre du visa Talent mention chercheur.

Le point de contact local EURAXESS est joignable tout au long de vos démarches, en français et en anglais, à euraxess@univ-avignon.fr



Services numériques

L'Université d'Avignon met au service de ses personnes étudiantes et de ses personnels de nombreux outils numériques facilitant le travail de chacun.

Accès aux outils

La Direction Opérationnelle des Systèmes d'Information (DOSI) met à disposition des personnes étudiantes :

- 12 salles équipées d'ordinateurs connectés au réseau, dont 3 en libre accès, pour le Campus Hannah Arendt ;
- 15 salles équipées pour le Campus Jean-Henri Fabre.

L'accès au réseau de l'Université et plus généralement à Internet est aussi possible avec son propre ordinateur portable, par Wi-Fi (réseau eduroam) dans de nombreuses zones de l'Université (BU, jardins, rez-de-chaussée, halls) ou avec une connexion filaire dans certaines salles (prises avec pastille bleue).

L'utilisation des salles et du matériel informatique nécessite une identité numérique (identifiant et mot de passe) délivrée aux personnes étudiantes lors de leur inscription.

Ressources numériques et audiovisuelles

Des vidéoprotections des cours peuvent être réalisées dans l'ensemble des salles de l'Université, grâce à du matériel fixe ou mobile. Les missions Audiovisuel et Technologies de l'Information et de la Communication pour l'Éducation (TICE) peuvent accompagner les personnes enseignantes pour la mise en place et l'utilisation du matériel et la conception de leurs supports de cours audiovisuel ou numérique.

Sur réservation, des visioconférences peuvent être organisées.



Un Environnement Numérique de Travail (ENT) riche

L'ENT à l'Université d'Avignon se présente sous la forme d'un portail web. Il est donc accessible 24h/24 et depuis n'importe quel poste informatique connecté à Internet.

Tous les services numériques proposés aux personnes étudiantes et personnels de l'Université d'Avignon via l'ENT sont accessibles grâce à leur identité numérique (identifiant et mot de passe).

Chaque étudiant inscrit à l'Université d'Avignon possède une adresse mail valable à vie de la forme **prenom.nom@alumni.univ-avignon.fr**. Cette adresse est l'adresse officielle des personnes étudiantes. Elle a pour vocation de faciliter les échanges avec les personnes enseignantes et l'administration de l'Université, y compris après la fin de ses études.

Santé sur le campus

Le service social du Crous

Le service social du Crous a pour mission d'aider les personnes étudiantes à s'insérer au mieux dans leurs parcours d'études et à appréhender dans les meilleures conditions l'apprentissage de leur autonomie. Les assistantes sociales sont soumises au secret professionnel. Elles sont chargées de prendre en compte tous les problèmes sociaux (économiques, familiaux, santé, orientation) que les personnes étudiantes peuvent rencontrer.

Les assistantes sociales reçoivent uniquement sur rendez-vous pris en ligne via le portail suivant : MESSERVICES.ETUDIANT.GOUV.FR

Deux types d'aides spécifiques peuvent être attribués pour faire face à des difficultés financières :

- les aides ponctuelles ;
- les allocations annuelles.

Le relais handicap

Le relais handicap se charge de vous accompagner, vous orienter, vous conseiller afin d'organiser au mieux vos études et de trouver des solutions adaptées à votre situation.

N'hésitez pas à nous consulter pour la mise en place d'aménagements dans le cadre de vos examens et/ou de vos études.

- POUR VOS EXAMENS : temps majoré, secrétariat d'examen, salle individuelle, prêt de PC munis des logiciels, reformulation/relecture du sujet.
- POUR VOS ÉTUDES : accompagnement sur le campus, soutien pédagogique, prise de notes, aménagement du cursus. Dès votre inscription, demandez à bénéficier du régime spécial d'études (personne étudiante en situation de handicap). Il est important de vous signaler au plus tôt auprès du relais handicap, afin que les aménagements, après avoir été validés lors d'une visite médicale à la médecine préventive, soient mis en place dans les meilleurs délais.

Depuis 2018, pour poursuivre l'accompagnement des personnes étudiantes en situation de handicap, une adresse mail a été créée : referent-etudiant-handicap@univ-avignon.fr

Elle vous permet de rencontrer une personne étudiante, elle-même en situation de handicap. Cela ne remplace en aucun cas la procédure liée à la visite médicale et aux dispositions que pourrait prendre l'université avec votre accord.

La médecine préventive

Un médecin et une infirmière sont à votre écoute pour toute question ou problème relatif à votre état de santé ou ayant une action sur celle-ci.

Ils vous proposent gratuitement :



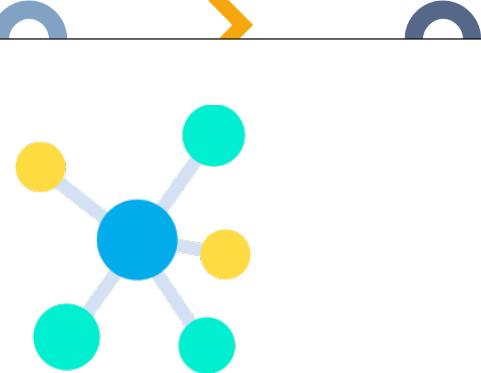
- des consultations médicales ;
- des campagnes de prévention tout au long de l'année (dépistage sida, nutrition, addiction...) ;
- des conseils de prévention.

Ils délivrent divers certificats médicaux (aptitude aux sports, travail...), vérifient les vaccinations... Le médecin, agréé par la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH), sera votre interlocuteur pour l'organisation ou l'adaptation de votre cursus en cas de situation de handicap. En partenariat avec de nombreuses structures, la médecine préventive est à votre disposition pour vous répondre et éventuellement vous orienter concernant : sexualité, contraception, IST, IVG, centre de dépistage gratuit et anonyme, alcool, tabac, toxicomanie, déprime, troubles psychologiques, troubles de l'alimentation, du sommeil, toute difficulté médicale, sociale, familiale, affective pouvant entraver vos études.

LES CAMPAGNES DE PRÉVENTION ET DÉPISTAGE

La médecine préventive propose des campagnes de prévention et de dépistage. Elles concernent la communauté universitaire, en lien avec un réseau de partenaires du territoire. Ses objectifs sont :

- sensibilisation à l'impact des dysfonctionnements nutritionnels sur la santé physique et psychique : obésité, anorexie, malnutrition, accompagnement psychologique, proposition de conseils personnalisés en diététique ;
- sensibilisation à l'impact des conduites addictives : alcool, drogues, addictions diverses ;
- organisation de campagnes d'information sur le SIDA, les IST et dépistages ;
éducation à la nutrition sous forme d'animations diététiques dans les structures de restauration universitaire.



Les élus représentants des personnes doctorantes au sein de l'ED

Élection

Les représentants des personnes doctorantes sont élus parmi les personnes doctorantes de l'école doctorale pour un mandat de deux ans, qui peut prendre fin en cas de démission ou de perte du statut d'étudiant (généralement après la soutenance de la thèse).

Les élections se font au scrutin proportionnel à un tour et les électeurs sont les personnes doctorantes inscrites à l'université et appartenant à l'école doctorale. L'éligibilité est basée sur la liste électorale au moment de l'élection.

Tous les deux ans, les personnes doctorantes votent et peuvent également se présenter aux élections. Chaque école doctorale dispose de 4 membres titulaires et de 4 membres suppléants. Les personnes candidates doivent proposer une liste de 8 membres, en précisant les titulaires et les suppléants, en veillant à la diversité des disciplines et à la représentation des sexes. Les prochaines élections auront lieu en juin 2027.

Missions



Les équipes élues seront amenées au cours de leur mandat à remplir diverses missions :

- Participer aux Conseils des Ecoles Doctorales et du Collège des Etudes doctorales
- Être à l'écoute et accompagner les personnes doctorantes au cours de leur thèse ;
- Faire remonter les remarques et les propositions de toutes les personnes doctorantes à l'École doctorale ;
- Organiser des événements scientifiques et conviviaux (ex : les doctoriales) ;
- Aider à l'intégration des personnes doctorantes au sein de l'université ;
- Communiquer avec les personnes doctorantes pour les tenir informés des dernières actualités, des ressources et formations disponibles pouvant leur être utiles...

Discutons ensemble

Par mail

Les personnes représentantes peuvent être contactés à tout moment à l'adresse mail correspondante :

- ED 536 : representants-doct536@univ-avignon.fr
- ED 537 : representants-doct537@univ-avignon.fr

Les personnes à contacter en cas de besoin

Vos représentants

representants-doct536@univ-avignon.fr
representants-doct537@univ-avignon.fr



Directrice du Collège des Eudes Doctorales (CED)

Mme Magali RAULT

direction-ced-au@univ-avignon.fr

Directeur de l'ED 536

M. Yezekael HAYEL

direction-ed536@univ-avignon.fr

Directeur de l'ED 537

M. Stéphane DURAND

direction-ed537@univ-avignon.fr

Gestionnaire des EDs

Mme Johanne GUTIERREZ Téléphone : 04 90 16 25 29

gestion-ed@univ-avignon.fr

Directrice de la Direction d'Appui à la Recherche et à l'Innovation (DARI)

Mme Anne-Charlotte MONVILLE

Vice-Président de la Commission de la Recherche du Conseil Académique

Mme Gaëlle MESGOUEZ

Contact Ressources Humaines :

drh-gestion-contractuels@univ-avignon.fr

Contact BU :

bu-recherche@univ-avignon.fr

Plateforme de signalement d'Avignon université : <https://signalement.univ-avignon.fr/>



Liste des adresses utiles

La DARI et le secrétariat des Écoles Doctorales

Avignon Université

Direction d'Appui à la Recherche et à l'Innovation (DARI)

74 rue Louis Pasteur

Campus Hannah Arendt

Bâtiment Nord – Bureau 0w42

84029 Avignon

2 sites : Campus Hannah Arendt et Jean-Henri Fabre

CERI : permanence en CO51 les jeudi matin de 9h à 12h

Site internet : <https://ced.univ-avignon.fr/>

La BU M.AGULHON

Campus Hannah Arendt, Site centre-ville

Bâtiment Sud, 2^È étage

Du lundi au vendredi de 7h45 à 19h20

04 90 16 27 87

bu@univ-avignon.fr

La BU Agroparc

Campus Jean-Henri Fabre

Bâtiment B, pôle Agrosciences

Du lundi au vendredi de 7h45 à 19h00

04 90 84 35 22

bu-agroparc-@univ-avignon.fr



**AVIGNON
UNIVERSITÉ**